

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218

9 mai 2015

### SOMMAIRE

<b>ACD Développement S.A.</b> .....	<b>58420</b>	<b>Discovery Offshore S.à r.l.</b> .....	<b>58424</b>
<b>Aldringen Immo S.A.</b> .....	<b>58423</b>	<b>Epicerie NutriVert S. à r.l.</b> .....	<b>58422</b>
<b>Aménagement, Rénovation, Electricité S.A.</b> .....	<b>58418</b>	<b>Ets. Othmar Gloden S.A.</b> .....	<b>58425</b>
<b>Assistance à la GESTION EVENCE MARCHAND LUXEMBOURG S.A.</b> .....	<b>58418</b>	<b>FORTUNA Banque.s.c.</b> .....	<b>58424</b>
<b>Atoll International S.A.</b> .....	<b>58422</b>	<b>Frasia Holdings S.A.</b> .....	<b>58426</b>
<b>AVMF Lux SPV S.à.r.l.</b> .....	<b>58439</b>	<b>FS Invest S.à r.l.</b> .....	<b>58440</b>
<b>BDK S.à r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>Immo 1000 S.à.r.l.</b> .....	<b>58437</b>
<b>BPA Financing S.à.r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l.</b> .....	<b>58421</b>
<b>Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.</b> .....	<b>58462</b>	<b>Intralot Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>58420</b>
<b>Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management S.à r.l.</b> .....	<b>58422</b>	<b>Johnson Controls Luxembourg European Finance S.à r.l.</b> .....	<b>58421</b>
<b>BTE Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>KBC Asset Management S.A.</b> .....	<b>58424</b>
<b>BTG Pactual E&amp;P S.à r.l.</b> .....	<b>58418</b>	<b>Louis XIV S.A.</b> .....	<b>58464</b>
<b>Budget Movers S.A.</b> .....	<b>58457</b>	<b>MezzVest Luxembourg III S.à r.l.</b> .....	<b>58420</b>
<b>Bwoman S.à r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>Origin Enterprises Luxembourg S.à r.l.</b> ..	<b>58444</b>
<b>Cadogan G47-48 S.à.r.l.</b> .....	<b>58445</b>	<b>Polowanie S.A.</b> .....	<b>58464</b>
<b>Carlo Pazolini Participations S.à r.l.</b> .....	<b>58423</b>	<b>SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l.</b> .....	<b>58423</b>
<b>Catalyst EPF II CJ S.à r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>SELP (Spain) S.à r.l.</b> .....	<b>58423</b>
<b>CEPF II CJ S.à r.l.</b> .....	<b>58419</b>	<b>Sherpa Investments Partners Agriculture S.A.</b> .....	<b>58436</b>
<b>Corber Enterprises S.à r.l.</b> .....	<b>58422</b>	<b>Tragec Exploitation S. à r.l.</b> .....	<b>58420</b>
<b>C.P.I. S.à r.l.</b> .....	<b>58418</b>	<b>Tyrol Acquisition 2 S.à r.l.</b> .....	<b>58429</b>
<b>Danatec S.à r.l.</b> .....	<b>58423</b>	<b>Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SI-CAR</b> .....	<b>58418</b>
<b>Dasvee Immo S.à r.l.</b> .....	<b>58421</b>	<b>Vespa A S.C.A.</b> .....	<b>58454</b>

**LUXAGEM, Assistance à la GESTION EVENCE MARCHAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 47.819.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044843/9.

(150051217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Aménagement, Rénovation, Electricité S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.

R.C.S. Luxembourg B 93.448.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044835/10.

(150051487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.405.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015044935/10.

(150051680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**C.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

Je vous notifie par la présente ma démission de mes fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée C.P.I. S.à r.l.

Je quitterai mes fonctions le 31 décembre 2014.

Thionville, le 19 décembre 2014.

Nicolas BRYGO.

Référence de publication: 2015044940/11.

(150051208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue de Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.018.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'actionnaire commandité comme suit:

Valus Sustainable Investments I, G.P., S.à r.l., 5, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015044777/14.

(150050598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**BDK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 171.120.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015044922/9.  
(150051691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**CEPF II CJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Catalyst EPF II CJ S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 193.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2015.  
Référence de publication: 2015044965/10.  
(150051354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**BPA Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 139.050.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de classe B de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 31 October 2014. Philippe SALPETIER.  
Référence de publication: 2015044931/10.  
(150051151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**BTE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 186.760.

Les Comptes Annuels du 24 avril au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2015.  
*Pour la Société*  
Référence de publication: 2015044933/12.  
(150051433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Bwoman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 189.532.

**EXTRAIT**

L'associée Monsieur Elio FRATINI a transféré la totalité de ses parts sociales de la Société (1105 parts sociales) à Madame Awa DIAWARA, née le 19 juin 1987 à Bamako (Mali), demeurant au 13 bis avenue de la Concorde, F-54440 Herserange (France), en date du 18 mars 2015.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour la société*  
Référence de publication: 2015044938/13.  
(150051179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**ACD Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.443.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044853/9.

(150051753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

Les statuts coordonnés au 13 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015045946/11.

(150052177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Intralot Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2015045858/13.

(150052080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Tragec Exploitation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.023.

*Cession de parts sociales*

Entre

1) CLARIHEN S.à r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.808,

cédante d'une part, et

2) Monsieur GREGOIRE Yannick, résidant à B-6812 Suxy, 41, rue Jean-Baptiste Naviaux, cessionnaire d'autre part, il a été conclu la cession suivante:

la cédante prénommée cède par les présentes au cessionnaire prénommé, qui accepte 330 (trois cent trente) parts sociales des 330 (trois cent trente) parts sociales, qu'elle détient dans Tragec Exploitation S.à r.l. ayant son siège social à L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.023.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts sociales cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Fait à Mersch, le 18 novembre 2014 en autant d'exemplaires que de parties.

Référence de publication: 2015044765/21.

(150050343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.286.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Livio GAMBARDELLA, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015, a été acceptée;

- Monsieur Mark LEE, né le 18 novembre 1985 à Manille, Philippines, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045847/17.

(150052033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Dasvee Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 214, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 192.497.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015, 1LAC/2015/4968.

Que l'assemblée a pris comme résolution unique de nommer comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

Monsieur Soufiane SAADA, sans état particulier, né le 27 octobre 1980 à Eaubonne, France, demeurant à L-1934 Luxembourg, 37, rue de Leudelage.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046348/18.

(150053314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Johnson Controls Luxembourg European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.875.

—  
EXTRAIT

En date du 9 mars 2015, Johnson Controls Limited, associé de la Société, a transféré les 1.330 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.251.

En conséquence de ce transfert, Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l. est devenu l'un des associés de la Société et détient 1.330 parts sociales du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015045886/19.

(150052604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 60.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046271/10.

(150053231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Atoll International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 183.762.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046260/10.

(150053020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Epicerie NutriVert S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.847.

Le Bilan au 28 février 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 mars 2015.

EPICERIE NUTRIVERT S.A R.L.

L-4040 Esch/Alzette

Référence de publication: 2015046365/12.

(150053049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Corber Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 186.303.

Il est à noter que l'associé Mastercroft S.à r.l. et les gérants de la Société ont changé d'adresse et se trouvent désormais aux adresses suivantes:

- l'associé Mastercroft S.à r.l. de la Société avec siège social au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg;
- le gérant de la Société Monsieur Giacomo Carlo Baizini avec adresse professionnelle au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg;
- le gérant de la Société Monsieur Alexander Roland Maria Gehrke avec adresse professionnelle au 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- le gérant de la Société Monsieur Kurt Joseph Nauer avec adresse professionnelle au 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015046298/22.

(150053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 132.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046978/10.

(150054295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**SELP (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015046660/11.

(150052948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 121.287.

EXTRAIT

Le 23 février 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. démission de deux gérants de la catégorie A, Messieurs Gérard BIRCHEN et Frank PLETSCHE, avec effet au 23 février 2015.
2. transfert du siège social au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg avec effet au 28 février 2015.
3. nomination d'un nouveau gérant de la catégorie A en la personne de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 23 février 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015046295/16.

(150053155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.480.

*Assemblée générale ordinaire du 24/03/2015*

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide:

La révocation de la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232. Ses fonctions prennent fin suite à la clôture de l'exercice 2013.

La nomination de la société Ametis Development SA au siège social sis au 4A rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 88907, à compter de l'exercice 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015046244/17.

(150053453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Discovery Offshore S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 158.318.

Il résulte d'une lettre de démission adressée le 24 février 2015 par Monsieur James W. Noe au conseil de gérance de la Société que Monsieur James W. Noe démissionne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 2 mars 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Discovery Offshore S.à r.l.  
J.A.Mees / Yves Wagner  
Mandataires

Référence de publication: 2015046975/13.

(150053555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 72.598.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2015*

L'Assemblée:

- a décidé de nommer Ernst & Young, demeurant au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprise agréé, pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2016.

Fait le 26 mars 2015.

Dirk Mampaey  
Administrateur

Référence de publication: 2015047151/14.

(150054020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 7.143.

*Extrait de la résolution prise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2015.*

L'Assemblée approuve la cooptation de Monsieur André Poorters, demeurant à L-6211 Consdorf, 30, Huelewee, en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 décembre 2014.

Selon l'article 14 des statuts de la société, le mandat du nouveau membre du Conseil d'Administration est déterminé pour une période de 6 ans et il expire lors de l'assemblée générale ordinaire en 2021.

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs

Madame Doris de Paoli, demeurant à L-3453 Dudelange, 32, A Boujel,

Monsieur André Wilwert, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

Monsieur Patrick Losch, demeurant à L-5368 Schuttrange, 6, rue Neihaischen,

Monsieur Paul Retter, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, et Monsieur Jean Rock, demeurant L-2149 Luxembourg, 150, rue Emile Metz, viennent à échéance.

L'assemblée prend note de la demande de Madame Doris De Paoli de ne plus vouloir renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger les mandats des autres administrateurs Messieurs André Wilwert, Patrick Losch, Paul Retter et Jean Rock pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Jerry Grbic / Charles Wagener  
Directeur général adjoint / Directeur général

Référence de publication: 2015047045/27.

(150053508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---



**Ets. Othmar Gloden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 8, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 69.914.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "ETS. OTHMAR GLODEN S.A.", mit Sitz zu L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 69.914, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 27. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 580 vom 28. Juli 1999.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Guy GLODEN, Kaufmann, wohnhaft in L-5445 Schengen, 3, Cité Klabersfels.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Frau Danielle GOLDSCHMIT, Kauffrau, wohnhaft in L-5445 Schengen, 3, Cité Klabersfels.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herr Guy GLODEN, Kaufmann, wohnhaft in L-5445 Schengen, 3, Cité Klabersfels.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft;
2. Umwandlung des Kapitals von Luxemburger Franken in Euro;
3. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um dreizehn Komma einunddreißig Euro (13,31 EUR)
4. Abänderung von Artikel 3 der Satzung;
5. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5445 Schengen, 8, Waistrooss.
6. Verschiedenes.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den ersten Abschnitt von Artikel 4 der Satzung zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4. (erster Abschnitt).** „Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen des Aktionärs. Inhaberaktien sind nicht zulässig.“

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, in Anwendung des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 über die Umwandlung des Kapitals von Handelsgesellschaften von Luxemburger Franken in Euro, das Kapital der Gesellschaft in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Kurs von 40,3399 LUF zu 1.- Euro, somit hat die Gesellschaft ein Kapital von dreißig tausend neunhundertsechsendachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR).

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Aufstockung des Gesellschaftskapitals um dreizehn Komma einunddreißig Euro (13,31 EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von dreißig tausend neunhundertsechsendachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) auf einunddreissig Tausend Euro (31.000.- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Die Versammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, sodass, die Summe von dreizehn Komma einunddreißig Euro (EUR 13,31) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Vierter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma achtzig EURO (24,80 EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen."

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-5445 Schengen, 8, Waistrooss zu verlegen.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompartenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. GLODEN, D. GOLDSCHMIT, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: GAC/2015/1869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, le 23. März 2015.

Référence de publication: 2015045747/75.

(150052348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.327.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of March.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Frasia Holdings S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 15 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 884 of 13 April 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 175327 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, of 18 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1263 of 29 May 2013.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mrs Christel Di Marco, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed Mrs Pascale Stammel, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mr Christophe Daum, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to document the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. Amendment of the statutory date of the annual general shareholders meeting of the Company in order to schedule it each year on the last Wednesday of the month May at 2.p.m.;

2. Subsequent amendment to the article 10.1 of the articles of association of the Company;

3. Appointment of Mrs Cindy Mayer as additional class A director of the Company and determination of the duration of her mandate;

4. Acknowledgement of the resignation of Michael Crooks as class A director of the Company;

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to this deed.

IV. That all the shares were issued by the Company in registered form only and that the whole share capital was represented at the present meeting and the shareholders present or represented declared that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

V. That the present meeting, representing the whole share capital, was thus regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to change the statutory date of the annual general meeting in the articles of association of the Company from the second Wednesday of March at 11 o'clock in order to have it each year on the last Wednesday of the month of May at 2.p.m.

*Second resolution:*

As a consequence of the first resolution above the general meeting resolves to amend article 10.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ **10.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last Wednesday of May of each year at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.”

*Third resolution:*

The general meeting resolves to appoint Ms. Cindy Mayer, born on 2 August 1968 in Chon Gqing (China), with professional address at 15<sup>th</sup> Floor, 5 Aldermanbury Square, London EC2V 7HR (United Kingdom), as class A director of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2019;

*Fourth resolution:*

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Michael Crooks as class A director of the Company with immediate effect and grants him full and entire discharge for the execution of his mandate till the present date.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,300.-.

There being no further business, the meeting is closed at 3.30 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Frasia Holdings S.A., une société anonyme, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 884 du 13 avril 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 175327 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, pré-désigné du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1263 du 29 mai 2013.

L'assemblée a été ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Christel Di Marco, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Pascale Stammet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu Monsieur Christophe Daum, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la date statutaire de la réunion de l'assemblée générale annuelle de la Société afin de la fixer dorénavant chaque année au dernier mercredi de mai à 14 heures;

2. Modification subséquente de l'article 10.1 des statuts de la Société;

3. Nomination de Madame Cindy Mayer en tant qu'administrateur supplémentaire de catégorie A de la Société et fixation de la durée de son mandat;

4. Démission de Monsieur Michael Crooks de la fonction d'administrateur de catégorie A de la Société;

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

IV. Que la Société a émis les actions sous forme nominative uniquement et que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette assemblée générale.

V. Que dès lors la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a été régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'assemblée générale annuelle de la Société du deuxième mercredi du mois de mars à 11 heures pour la fixer dorénavant chaque année au dernier mercredi du mois de mai à 14 heures.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la première résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **10.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi de mai de chaque année à 14 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Cindy Mayer, née le 2 août 1968 in Chon Gqing (Chine), ayant son adresse professionnelle au 15<sup>th</sup> Floor, 5 Aldermanbury Square, Londres EC2V 7HR (Royaume Uni), en tant que directeur de classe A de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019;

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Michael Crooks de la fonction d'administrateur de catégorie A de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. DI MARCO, P. STAMMET, C. DAUM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015045765/149.

(150052044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

### **Tyrol Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.541.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nineteen million six hundred seventy-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 19,671,950.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.670,

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney under private seal, given on March 6, 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Tyrol Acquisition 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).



In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> April of each year and ends on 31<sup>st</sup> March of the following year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> March 2016.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Ms Alexandra Cabete Matias, accounting director, born on 5<sup>th</sup> February 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2015.

WHEREOF the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mars,

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf millions six cent soixante et onze mille neuf cent cinquante euros (EUR 19.671.950,-) et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.670,

ici représenté par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 6 mars 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tyrol Acquisition 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2016.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Décision extraordinaire de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:
  - Monsieur Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et..
  - Madame Alexandra Cabete Matias, accounting director, née le 5 février 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.
3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046127/418.

(150051924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

#### **SIP Agriculture S.A., Sherpa Investments Partners Agriculture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 174.819.

Les statuts coordonnés au 22/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015046645/12.

(150052846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Immo 1000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 195.534.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCIENEN:**

Die Aktiengesellschaft EUBROWHEELS S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 99.256 (NIN 2010 22 37 308),

hier vertreten durch die Delegierte des Verwaltungsrates:

Frau Liette SABUS, Direktorin, wohnhaft in L-6587 Steinheim, 3, Am Flourer.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "IMMO 1000 S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Berdorf.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Vermietung, sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je FÜNF HUNDERT EURO (€ 500.-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft EUBROWHEELS S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 99.256.

**Art. 7.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Ge-

schaftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe ab geändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.



#### Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

##### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

##### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

##### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hans Hubert BROCK, Kaufmann, geboren in Derkum (Deutschland), am 26. Oktober 1950, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. SABUS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. März 2015.

Référence de publication: 2015045872/143.

(150052131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

#### **AVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

Par résolutions prises en date du 13 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015044268/15.

(150050525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and fifteen on the eighteenth of March.

Before us Me Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, Germany, acting through its general partner Goldman Sachs Management GP GmbH, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under registration number HRA no 42401, having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,



11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered office at Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Channel Islands, acting (1) in its capacity as general partner of EQT III (General Partner) LP in turn acting in its capacity as general partner to EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG, and (2) in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme and as general partner to EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

12. EQT IV Limited, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered office at Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership and EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

13. FS TM S.à r.l., a private limited liability company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.162, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

14. FS Management 4 S.à r.l., a private limited liability company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.297, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

15. FS TM II S.à r.l., a private limited liability company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 174.477, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

16. FS Invest II S.à r.l., a private limited liability company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.850, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "FS Invest S.à r.l.", having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation of the Company were last modified before the undersigned notary on December 8, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 20, 2015 number 482.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

- 1) Cancellation of all shares held by the Company in its own capital.
- 2) Following the cancellation, reduction of the issued capital by an amount equal to the aggregate par value of all cancelled shares.
- 3) Decision to consequently amend Article 7, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation to reflect the decrease of the issued capital.

Then, the participants take the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to cancel two million sixty seven thousand two hundred seventy three (2,067,273) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each held by the Company in its own capital.

### Second resolution

Following the cancellation, the general meeting resolves to reduce the issued capital by an amount of four hundred thirteen million four hundred fifty four thousand six hundred Danish Kroner (DKK 413,454,600.-) from the present amount of six hundred twelve million eleven thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 612,011,800.-) to one hundred ninety-eight million five hundred fifty seven thousand two hundred Danish Kroner (DKK 198,557,200.-) represented by nine hundred ninety two thousand seven hundred eighty six (992,786) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the company is fixed at one hundred ninety-eight million five hundred fifty seven thousand two hundred Danish Kroner (DKK 198,557,200.-) represented by nine hundred ninety two thousand seven hundred eighty six (992,786) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Îles Cayman, immatriculé au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 12329, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman Sachs Management GP GmbH, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, L.L.C. ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218, avec siège social à 1209 Orange Street, Wil-

mington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Îles Cayman, immatriculé au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 15650, avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit allemand, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA no 42401, avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS Advisors, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Îles Cayman, immatriculé au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 3719, avec siège social à Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, Channel Islands, agissant (1) en qualité de «general partner» de EQT III (General Partner) LP qui à son tour agit en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, en qualité de «managing limited partner» de EQT III GmbH & Co. KG, et (2) en qualité de «manager» de EQT III Co-Investment Scheme, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. EQT IV Limited, une société à responsabilité limitée de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41751, avec siège social à Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, Channel Islands, agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (General Partner) Limited Partnership, à son tour agissant en sa qualité de «general partner» de EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership et EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, en sa qualité de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & Co. KG et en sa qualité de «manager» de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13. FS TM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.162, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14. FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.297, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. FS TM II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.477, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

16. FS Invest II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.850, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «FS Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.851 («la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné Maître Paul BETTINGEN, le 28 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 septembre 2005, numéro 944. Les statuts de la Société

ont été modifiés en dernier lieu devant le notaire soussigné le 8 Décembre 2014, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 Février 2015, numéro 482.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1) Annulation de toutes les parts détenues par la Société dans son capital propre.
- 2) Suite à l'annulation, réduction du capital émis d'un montant égal à la valeur nominale totale de l'ensemble des parts annulées.
- 3) Décision d'amender en conséquence l'Article 7, alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital émis.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler deux millions soixante-sept mille deux cent soixante-treize (2.067.273) parts ayant une valeur de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune détenues par la Société dans son capital propre.

*Deuxième résolution*

Suite à l'annulation, l'assemblée générale décide de réduire le capital émis d'un montant de quatre cent treize millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent Couronnes Danoises (DKK 413.454.600,-) pour le passer de son montant actuel de six cent douze millions onze mille huit cent Couronnes Danoises (DKK 612.011.800,-) au montant de cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent cinquante-sept mille deux cent Couronnes Danoises (DKK 198.557.200,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-six (992.786) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions précitées, l'Article 7, alinéa 1 des statuts de la Société est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7.** Le capital émis de la société est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent cinquante-sept mille deux cent Couronnes Danoises (DKK 198.557.200,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-six (992.786) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.»

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/03/2015. Relation: EAC/2015/6499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23/03/2015.

Référence de publication: 2015045793/270.

(150052736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Origin Enterprises Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, Avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.573.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015046590/11.

(150053358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Cadogan G47-48 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.574.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cadogan Investments S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 124.671,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles”).

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may at any time be composed of a sole shareholder or several shareholders (the “Shareholder(s)”), but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Cadogan G 47-48 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholder (s) or by the general meeting of Shareholders in the event the Company has more than 25 shareholders (the “General Meeting”).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that in the view of a manager or in case of several managers (the “Manager(s)”), in the view of the board of managers (the “Board of Managers”), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.



## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote for the resolutions of the Shareholder(s) or at ordinary and extraordinary General Meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among Shareholders. Any inter vivos transfer to a new Shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the Shareholder(s), or as the case may be, the General Meeting.

In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Manager or in the event of Board of Managers (i) by the joint signature of any two managers of the Company, (ii) or if the Shareholder(s) or as the case may be, the General Meeting resolves to divide the Board of Managers in class A managers and class B managers, by the joint signature of one class A manager together with one class B manager, (iii) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 12.** In case of several Managers, the Company is managed by a Board of Managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any one Manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, or in the absence of a chairman, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a Board of Managers' meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers and in case Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and Class B Managers, the Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a class A Manager and a class B Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting and in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, decision shall be taken by a majority of votes and at least by a class A Manager and a class B Manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers or in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, by a class A Manager and a class B Manager jointly.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, by a class A Manager and a class B Manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the Board of Managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The Manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### D. Meetings of shareholders

**Art. 17. Powers of the Shareholders.** The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the law. If the Company has only one Shareholder the latter carries out the powers bestowed on the Shareholders or as the case may be on the General Meeting.

Any properly constituted General Meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual General Meeting, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in

a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Sole Manager or as the case may be, the Board of Managers, to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of eight (8) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including if applicable the annual General Meeting, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Sole Manager or as the case may be by the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the law, by the Manager or as the case may be by the Board of Managers, or failing which by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any General Meeting shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager or the Board of Managers or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the committee of the General Meeting.

**Art. 23. Vote.** At any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting convened in accordance with the Articles or the law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by (i) the sole Manager (ii) by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed or (iii) by a Manager of class A and a Manager of class B if there are classes of Managers.

## **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 25.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 26.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 27.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 28.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the Shareholder(s) or as the case may be by the General Meeting which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 29.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and payment*

Cadogan Investments S.A., prenamed, has declared to subscribe the five hundred (500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

### *Resolutions of the sole Shareholder*

Then the sole Shareholder, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 150.718.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cadogan Investments S.A., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, la «Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique. La Société peut à tout moment comporter un associé unique ou plusieurs associés («Associé(s)»), mais dans la limite de quarante (40) associés, notamment par suite de transfert de parts sociales ou d'émission de nouvelles parts sociales.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Cadogan G 47-48 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des Associés ou en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés dans le cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés («Assemblée Générale»)

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Dans l'hypothèse où le gérant ou dans le cas où il y a plusieurs gérants(le «Gérant(s)»), le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions des Associé(s) ou aux délibérations des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, des Associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqué(s) librement à tout moment par l' (les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant unique et dans le cas d'un Conseil de Gérance (i) par la signature conjointe de deux Gérants, (ii) ou si l'(les) Associés ou le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil de Gérance en gérants de classe A et gérants de classe B, par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B, ou (iii) par la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs Gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en l'absence d'un président, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance et dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale des a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion et dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, les décisions sont prises à la majorité et au moins par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants, ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant

de classe A et un Gérant de classe B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les Gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs des Associés.** Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et la loi. Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus aux Associés ou le cas échéant, à l'Assemblée Générale.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'Assemblée Générale annuelle des Associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, aura lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit tel qu'il serait mentionné dans la convocation à la réunion, le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs Associés, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les Assemblées Générales, y compris, le cas échéant, l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblées Générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou la loi, sur convocation du Gérant ou du Conseil de Gérance, ou à défaut, des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'Assemblée Générale. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute Assemblée Générale.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute Assemblée Générale est présidée par le président ou par une personne désignée par le Gérant ou le Conseil de Gérance, ou, faute d'une telle désignation par le Gérant ou le Conseil de Gérance, par une personne désignée par l'Assemblée Générale.

Le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute Assemblée Générale autre qu'une Assemblée Générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les Associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la loi, en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des Assemblées Générales doivent être signés par les Associés présents et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B conjointement

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 25.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 26.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 27.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée Générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 29.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

Cadogan Investments S.A., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200).

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Massimiliano della Zonca, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 mars 2015. 1LAC/2015/7701. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046290/502.

(150053061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 15 janvier 2015.

Les résolutions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (EUR 197.884,32) composé de deux millions cent quarante mille six cent soixante-treize (2.140.673) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions d'investisseur de



classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'»), de un million huit cent vingt mille sept cent quinze (1.820.715) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'investisseur ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 7 février 2013 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 15 janvier 2015 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTE-SIX EURO ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) en vue de le porter de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (EUR 197.884,32) à CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 198.730,96) par la création de QUATRE VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) Actions d'Investisseur de Classe A nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EURO ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 216.688,36) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

\* de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un euro et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

\* de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

\* de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

\* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- FLINVEST, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 41 Avenue de Montaigne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 449 522 390,

\* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- Monsieur Jean-Valmy NICOLAS pour le compte de sa société, VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

\* de neuf cent dix-huit (918) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F-75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

\* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F-75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

\* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris,

\* de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

INVESTISSEUR	CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	ACTIONS D'INVESTISSEUR DE CLASSE A
GAREFIN S.À R.L. ....	172.08€	44 041.92€	17 208.00
SULA INVESTMENTS LIMITED .....	344.16€	88 084.84€	34 416.00
AMS INDUSTRIES S.A.S. ....	229.44€	58 723.56€	22 944.00
PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.À R.L. ....	22.94€	5 872.06€	2 294.00
FLINVEST S.A.S. ....	22.94€	5 872.06€	2 294.00
V.D.L. & CO S.À R.L. ....	9.18€	2 348.82€	918.00
D. AKNIN .....	5.74€	1 468.26€	574.00
F. BRUNET .....	5.74€	1 468.26€	574.00
DUCLOT S.A.S. ....	34.42€	8 808.58€	3 442.00
<b>TOTAL .....</b>	<b>846,64€</b>	<b>216.688,36€</b>	<b>84.664,00</b>

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, FLINVEST, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) Actions d'Investisseur de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille six cent quatre-vingt-huit euro et trente-six cents (EUR 216.688,36) résultant de l'augmentation de capital du 15 janvier 2015 ont été souscrites par les souscripteurs pré désignés et libérées intégralement en numéraire par des versements sur un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent dix-sept mille cinq cent trente-cinq euro (EUR 217.535,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

### Version Française

#### « Art. 3 Capital social - Actions.

##### 3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 198.730,96) composé de deux millions deux cent vingt-cinq mille trois cent trente-sept (2.225.337) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions d'investisseur de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'»), de un million huit cent vingt mille sept cent quinze (1.820.715) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,



(les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

### Version Anglaise

#### 3.1. Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at ONE HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY EURO AND NINETY-SIX CENTS (EUR 198.730,96) consisting of two million two hundred twenty five thousand three hundred thirty seven (2.225.337) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class A Investor Shares"), of two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2.725.061) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class B Investor Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Specific Class B' Shares"), of one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1.557.912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class C Investor Shares"), of seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class C' Investor Shares"), of two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2.692.851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class D Investor Shares"), of five thousand fifty-eight (5.058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class D' Investor Shares"), of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class E Investor Shares"), of three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class E' Investor Shares"), of two million three hundred and fifty-two thousand one hundred and forty-seven (2.352.147) Class Investor F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class Investor F Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) specific class F' Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Specific Class F' Shares"), one million eight hundred twenty thousand seven hundred fifteen (1.820.715) Class G Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class G Investor Shares"), two thousand one hundred and six (2.106) Specific Class G' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Specific Class G' Investor Shares"), and of four million (4.000.000) management shares having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Management Shares").

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2577. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015046152/196.

(150052196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

#### **Budget Movers S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Bofferdange, 241, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.580.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Monsieur Pereira da Silva, Pierre, économiste, dirigeant d'entreprise, né à Bar-Le-Duc (France) le 9 octobre 1987, demeurant à 9A, Rue du Chemin de Fer, L-3321, Berchem,

2. Monsieur Jansen, Torsten, dirigeant d'entreprise, né à Hong Kong le 5 juin 1984, demeurant à 241, Route de Luxembourg, L-7374, Bofferdange,

3. Monsieur Rosenberg, Raphael, dirigeant d'entreprise, né à Graz le 3 mars 1984, demeurant à 241, Route de Luxembourg, L-7374, Bofferdange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Budget Movers S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Lorentzweiler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal:

- les déménagements nationaux et internationaux par voie terrestre, aérienne, et maritime, les transferts industriels et administratifs, le transfert de masses indivisibles, de marchandises en toutes sortes, d'objets d'art;

- la location de véhicules, de monte-meubles et autres engins de la sorte avec ou sans chauffeur, ainsi que la maintenance de ces derniers;

- le gardiennage de meubles et autres biens, la gestion d'archives et magasinage, et toutes autres prestations liées au stockage et à la logistique;

- l'exécution de travaux en conséquence de déménagement, notamment: la dépose et repose de cuisines équipées, l'aménagement de placards, la réparation de mobilier, la réparation et la remise en état de propriétés immobilières;

- l'achat et la vente de mobilier d'occasion, de matériel de manutention et d'emballage.

La société a également pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations;

- la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement;

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter ou développer la réalisation, ainsi que prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale, et prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000 Euros (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois-mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 Euros (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de quinze jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, les annulations ou les conversions d'actions en titres nominatifs, avec les dates respectives à ces mouvements.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'Administrateurs, le conseil d'administration pourra être composé d'Administrateurs A et B, dont la portée de leurs respectifs pouvoirs sont déterminés et peuvent à tout moment être modifiés par décision de l'assemblée générale.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Dans le cas où le Conseil d'Administration est composé d'Administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'Administration incluant au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou par signature électronique cryptée, sécurisée via e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie, ou par signature électronique cryptée sécurisée via e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, le cas échéant.

Dans le cas où le Conseil d'Administration est composé d'Administrateurs A et d'Administrateurs B, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, soit par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par une décision conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les administrateurs peuvent valider des décisions concernant la gestion quotidienne de la société, comme les achats, paiements, émission de factures, par voie de signature électronique sécurisée et cryptée via email, par des entités proposant ce service ayant une renommée publique dans le domaine.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, et à des distributions exceptionnelles de dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

**Art. 14.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 15.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 9 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 18.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté, à l'exception de la nationalité de la Société, qui ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires, qui ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux-mille quinze.

**Art. 20.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

1) Jansen, Torsten: . . . . .	1470 actions -	14700 euros
2) Pereira da Silva, Pierre: . . . . .	1600 actions -	16000 euros
3) Rosenberg, Raphael: . . . . .	30 actions -	300 euros
Total: . . . . .	3.100 actions	31.000 euros

Les actions ont été partiellement libérées en espèces à concurrence de plus de 25% et à concurrence de 15.500 Euros (quinze-mille cinq-cents euros), de sorte que ce montant de 15.500 Euros (quinze-mille cinq-cents euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.350.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'article quinze des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 241, Route de Luxembourg, à L-7374 Bofferdange, Commune de Lorentzweiler.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés Administrateurs pour une durée maximale de 6 ans:

##### *Administrateur A:*

- Monsieur Pereira da Silva, Pierre, prénommé, occupant le poste de président directeur général,

##### *Administrateurs B:*

- Monsieur Jansen, Torsten, prénommé, occupant le poste de directeur des opérations
- Monsieur Rosenberg, Raphael, prénommé, occupant le poste de directeur commercial

#### *Troisième résolution*

Est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué:

- Monsieur Pereira da Silva, Pierre, prénommé, occupant le poste de président directeur général,

#### *Quatrième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lukas Maximilian König, auditeur et contrôleur financier, né à Trèves le 19 février 1985, demeurant Trajanstrasse 16, L-55131 Mainz (Allemagne).

#### *Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs, président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille vingt.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PEREIRA DA SILVA, T. JANSEN, R. ROSENBERG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015046287/223.

(150053129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.055.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

MBD 2013, L.P., a Delaware Limited Partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 5288482, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castel County, Delaware 19801, USA, acting through its General Partner, MBD Advisors, L.L.C.,

here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, with professional address in L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal; and

BROAD STREET LOAN PARTNERS 2013, L.P., a Cayman exempted Limited Partnership with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, whose registration number is MC-70870, acting through its General Partner, Broad Street Loan Partners 2013 Advisors, Ltd.,

here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are the shareholders of Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.055, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 11 June 2013 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 7 August 2013, number 1908, page 91559 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 8 August 2013 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C dated 30 October 2013 number 2715, page 130274.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to enact the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders resolved to amend the third paragraph of article 19 of the articles of association of the Company in relation to the rights of holders of preference shares, all other paragraphs of such article 19 remaining unchanged. The third paragraph shall read as follows:

"Notwithstanding anything contained herein to the contrary, the holders of Preference Shares shall be entitled only to an annual yield on the principal of the Preference Shares not exceeding an annual rate of EURIBOR +12% calculated on the nominal amount of the Preference Shares which may be payable on (a) an annual date, or (b) may be accrued until such a date, each as determined by the board of managers, and in any event all accrued and unpaid amount shall be due and payable on June 11<sup>th</sup>, 2025. Prior to June 11<sup>th</sup>, 2025, no Shareholder will have any right, power, privilege or ability to demand, sue for or otherwise make claims in respect of, the acceleration, redemption or calling of the Preference Shares or any portion thereof."

*Estimated costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the sole resolution, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



#### ONT COMPARU:

MBD 2013, L.P., une société Delaware Limited Partnership constituée et agissant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castel County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son General Partner, MBD Advisors, L.L.C.,

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

BROAD STREET LOAN PARTNERS 2013, L.P., une société Cayman exempted Limited Partnership, immatriculée sous le numéro MC-70870, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans agissant par son General Partner, Broad Street Loan Partners 2013 Advisors, Ltd.

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties susnommées sont les associés de Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.055, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 7 août 2013, numéro 1908, page 91559 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 8 août 2013, publié au Mémorial C du 30 octobre 2013, numéro 2715, page 130274.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les associés ont décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 19 des statuts de la Société relatif aux droits des détenteurs des parts sociales préférentielles, les autres paragraphes dudit article 19 demeurant inchangés. Le troisième alinéa dudit article 19 doit être lu désormais comme suit:

«Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront seulement droit à un rendement annuel sur le capital des Parts Sociales Préférentielles ne dépassant pas un taux annuel de EURIBOR +12% calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles qui peut être payé à (a) une date annuelle, ou (b) peut être accumulé jusqu'à cette date, déterminée chacune par le conseil de gérance, et dans tous les cas tout montant impayé et accumulé sera dû et exigible le 11 juin 2025. Avant le 11 juin 2025, les Associés n'auront aucun droit, pouvoir, privilège ou capacité d'exiger, poursuivre ou faire des réclamations en ce qui concerne, l'exigibilité avancée, rachat ou l'appel des Parts Sociales Préférentielles ou de toute partie de celles-ci.»

#### *Évaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015044914/106.

(150051663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Polowanie S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 janvier 2015*

1. La cooptation de M. Hans DE GRAAF en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration décidée par les administrateurs restants en date du 17 janvier 2014 n'a pas été ratifiée.

2. Mme Amélie BRICE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. Mme Monique JUNCKER a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veillez également noter que le siège social du commissaire COMCOLUX S.à r.l. se situe dorénavant à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour *POLOWANIE S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015043676/25.

(150049815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Louis XIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 52.730.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique du 24 février 2015*

*Première Résolution - Transfert du siège social*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social du 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg au

- 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

*Deuxième Résolution - Renouvellement des trois administrateurs*

L'Actionnaire Unique accepte la démission des trois administrateurs M. Thierry JACOB, Mme Martine STIEVEN and M. Jean-Hugues DOUBET et décide de nommer en tant qu'administrateurs:

- Mme Alina ALIONTE, née à Braila (Roumanie) le 24 novembre 1970, avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

- Mme Catherine DOGAT, née à Thionville (France) le 21 mai 1974, avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

- M. Paolo PANICO, né à Vercelli (Italie) le 1<sup>er</sup> décembre 1970, avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui aura lieu dans l'année 2018.

*Deuxième Résolution - Renouvellement du Commissaire aux Comptes*

L'Actionnaire Unique accepte la démission du commissaire aux comptes M. Michele ROMERIO et décide de nommer en tant que commissaire aux comptes:

- PRIVATE TRUSTEES SA avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74700

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui aura lieu dans l'année 2018.

Référence de publication: 2015044543/27.

(150050795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---